

Zeitschrift: Hochparterre : Zeitschrift für Architektur und Design
Herausgeber: Hochparterre
Band: 15 (2002)
Heft: [5]: Qualité de l'habitat : une mission pour les communes

Vorwort: Editorial
Autor: Straumann, Walter

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Les statistiques les plus récentes de la Confédération nous confirment ce dont nous prenons conscience jour après jour: notre petit pays est de plus en plus envahi par les lotissements, les axes routiers et les complexes de loisirs, toutes infrastructures nécessaires à notre standard de vie. Comme nous sommes toujours plus nombreux sur un territoire restreint, l'aménagement de nos villages et de nos villes requiert toujours plus d'attention et de soins. Au lieu de lotissements et de routes anonymes, nous pouvons construire des centres urbains vivants, des places agréables, des axes de circulation conviviaux, ainsi que des aires de repos proches de la nature. L'Association suisse pour l'aménagement national aimerait, au moyen de cette publication, vous encourager à vous engager davantage en faveur de la qualité de notre es-

pace vital. Sur ce plan, nos autorités communales sont les mieux placées pour soumettre à leurs concitoyens des propositions intéressantes et concrètes, conduire des discussions et mettre en œuvre les résultats, en étroite collaboration avec les acteurs privés. Comme l'illustrent les exemples présentés ici, ces efforts portent leurs fruits, à savoir une plus grande autonomie, une meilleure identification avec l'image du lieu et des rues, sans oublier une certaine émulation pour les maîtres d'ouvrage privés.

Walter Straumann

*Directeur du Département de justice et des travaux publics
du canton de Soleure*

Président de l'Association suisse pour l'aménagement national

Encourager les bons exemples

Nous vivons dans l'un des plus beaux pays du monde. Or, que faisons-nous pour que la vie y soit agréable? Nous contentons-nous de multiplier les nouvelles constructions? Ou bien, pour nous, «le Beau» se limite-t-il aux vieilles villes et centres de villages hérités de nos ancêtres?

L'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN) est fermement convaincue que notre génération doit également prendre conscience de ses responsabilités en ce qui concerne les nouvelles constructions. Protéger les sites caractéristiques et interdire de les défigurer, comme on le fait depuis longtemps, ne suffit pas. C'est aux communes que revient la tâche de susciter, même dans les nouveaux sites qu'elle réalise, un sentiment d'appartenance. Nous entendons par là des quartiers, des villages et des villes que l'on ne peut confondre avec d'autres, auxquels les habitants peuvent s'identifier et dont ils peuvent être fiers.

Nombreux sont les villages qui ont connu une forte expansion autour de nos grandes villes. Ils méritent toute notre attention. De plus en plus de gens y vivent, c'est là que les «nouvelles cités» du XXI^e siècle sont en train de naître. Or, bien souvent, il leur manque l'essentiel: un centre animé, un jardin public, une place de la gare digne de ce nom, de nouveaux quartiers résidentiels agréables, et autres éléments qui font d'une agglomération de maisons un village ou une ville où il fait bon vivre.

Pour pour ce faire, il faut, nous le savons par expérience, que les autorités communales fassent preuve d'initiative. Ce sont elles qui déterminent les bases dans leur plan d'aménagement local, dans la conception des espaces publics et des aires de loisirs. Or, nos autorités communales n'étant habituellement pas composées de spécialistes du bâtiment, elles ont en outre besoin d'un conseil compétent. Les concours ou procédures analogues fournissent les renseignements les plus intéressants aussi bien au niveau du plan d'aménagement local que de l'étude du projet. C'est généralement lorsque de nombreuses personnes réfléchissent à la question et qu'on a le choix entre plusieurs variantes qu'un projet de qualité a des chances de voir le jour. Et c'est précisément ce qui donne à un lieu son cachet, son identité. Les concours

ne devraient pas susciter la méfiance des artisans locaux, car ils leur permettent de prendre conscience de leur propre valeur et de leur créativité. L'expérience nous montre que la présence du patrimoine architectural rend un site attrayant et encourage la restauration des bâtiments, même en période de stagnation. La commune grisonne de Vrîn, tout au fond du val de Lugnez, constitue à cet égard un exemple célèbre. L'isolement n'est apparemment pas une raison pour renoncer à cultiver une tradition architecturale.

Mais, comment organiser un concours? Quels en sont les coûts et comment faire pour convaincre une assemblée communale sceptique? Nous répondons à toutes ces questions en nous appuyant sur six exemples particuliers. Les reporters de *Hochparterre* se sont rendus à Rapperswil, Baar, Hindelbank, Yverdon, Castione-Arbedo et Iogna. Maints autres exemples auraient sans doute mérité d'être cités dans ces pages. Il ne s'agissait pas, cependant, de faire un catalogue complet de ces lieux, mais d'encourager et de donner un mode d'emploi. L'ASPAN remercie ces six localités pour l'exemple qu'elles donnent et espère qu'elles feront école.

Ce numéro hors-série a été réalisé par l'ASPAN en collaboration avec la rédaction de *Hochparterre*. Nous souhaitons vivement que le sujet présenté ici ait un vaste retentissement. Toutes les communes membres de l'ASPAN recevront un exemplaire gratuit.

Rudolf Muggli

*Avocat, Directeur de l'Association suisse pour
l'aménagement national VLP-ASPAN*

Les communes qui souhaitent commander d'autres exemplaires peuvent le faire à l'adresse suivante: VLP-ASPAN, Seilerstrasse 22, 3011 Berne, tél. 031 380 76 76, fax 031 380 76 77; e-mail: info@vlp-aspan.ch. Ils sont vendus au prix de CHF 5.- l'exemplaire pour les membres, CHF 10.- pour les non membres (frais de port en sus).